

Nombre de conseillers :

- En exercice	:	21
- Présents	:	16
- Absent	:	/
- Représentés	:	5
- Votants	:	21

Le conseil municipal s'est réuni le 21 Octobre 2016, à 19 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

Étaient présents :

Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Roland HENTZIEN, Sophie LORMAN, Raymond LE FLOCH, Adjoints, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Roger LOUËRAT, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Jean-Yves LAIGLE, Elena FUSI/PERRRODEAU, Valérie BRIAND/KRÖGER, Conseillers Municipaux.

Étaient absents représentés : Martine DUBOIS (pouvoir à Thierry DUPOUÉ), Gilles LAURENT (pouvoir à Jacques PRIEUR), Béatrice GRELIER (pouvoir à Elena FUSI/PERRRODEAU), Laurence BRETON (pouvoir à Jean-Paul MAAS), Antoine CHIFFOLEAU (pouvoir à Jean-Yves LAIGLE)

Était absent : /

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : Jean-Louis VERISSON est nommé secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour.

Il souhaite rajouter deux questions non inscrites à l'ordre du jour :

Affaires foncières – voirie

- o Dénomination de deux voies – ZAC de la Rogère

Affaires diverses

- o Remplacement d'une conseillère municipale dans trois commissions

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter une question non inscrite à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance n° 6 du 23 Septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE (article L 2122-22 CGCT)

De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- o Convention particulière relative à l'effacement des réseaux téléphoniques Rue de Pornic avec le SYDELA signée le 18 Octobre 2016

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Concession 30 ans n°1812 au nom de Madame Chantal MERY
- Concession 15 ans n° 1522 au nom de Madame Andrée GARNAUD
- Concession 15 ans n° 1813 au nom de Monsieur Claude KURKDJIAN

Déclaration d'intention d'aliéner n° 16-115 à 127

1.- AFFAIRES FINANCIÈRES

1.1.- Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R. 2017)

Le rapporteur suggère à l'assemblée de présenter, au titre de la DETR 2017, les deux dossiers suivants relatifs au soutien à la construction et rénovation des écoles et équipements liés à l'école (restauration scolaire, accueil périscolaire, crèche) et au soutien au développement économique & soutien aux opérations permettant le développement ou le maintien des services publics :

- 1.- Réhabilitation de la Maison de l'Enfance
- 2.- Extension et mise aux normes de la Place du Marché

Le conseil municipal, considérant l'avis favorable de la commission de gestion, à l'unanimité

- AVALISE le projet de réhabilitation de la maison de l'Enfance et celui de l'extension de la place du Marché.
- APPROUVE leurs plans de financement.
- SOLLICITE une subvention, la plus élevée possible, au titre de la DETR 2017.

2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE

3.- RESSOURCES HUMAINES

4.-URBANISME - DOMANIALITÉ

4.1.- Avenant au bail emphytéotique

Compte tenu du projet de l'emphytéote portant à compléter l'offre hôtelière du château avec une salle des mariages, un hôtel de 23 chambres et une construction pour l'organisation de séminaires, la société "Les Résidences du Manoir" (l'emphytéote) a sollicité la commune afin de formaliser un avenant au bail emphytéotique.

L'avenant stipule que dans l'hypothèse où si, d'ici la fin du bail, la commune décidait de vendre le bien objet de l'emphytéose et si la société "Les Résidences du Manoir" se portait acquéreur des biens objet du bail, la Commune s'engage à ne pas tenir compte, dans la fixation du prix de vente, des constructions et aménagements objets du permis de construire du 24 novembre 2015.

L'avenant est également assorti d'un pacte de préférence au profit de l'emphytéote en cas de vente amiable des biens objet du bail avant le terme normal de celui-ci.

Le conseil municipal, considérant l'avis favorable de la commission de gestion, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire, ou à défaut l'un des adjoints délégués, à signer l'avenant n° 3 au bail emphytéotique
- DESIGNE Me Olivier TOSTIVINT, en sa qualité de notaire, afin d'accomplir toutes les formalités afférentes

4.2.- Nouveau bail relatif à l'occupation du clocher de l'église – ORANGE

Suite à l'avis défavorable donné par le conseil municipal au mois de juin dernier, l'opérateur a repris contact avec la commune le 1^{er} août. L'opérateur Orange souhaite toujours pourvoir au remplacement du bail relatif à l'occupation du clocher de l'église. Le projet de bail évolue au niveau des articles « durée » et « loyer ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- SOUHAITE le maintien des dispositions du bail actuel qui coure jusqu'en 2019.

5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE

5.1.- Dénomination de voies – ZAC de la Rogère

Dans le cadre de l'aménagement de la tranche 3 de la ZAC de la Rogère, 36 nouveaux logements vont être créés. Ils seront desservis par 2 nouvelles voies.

Le conseil municipal, considérant l'avis favorable de la commission de gestion, à l'unanimité moins une abstention

DECIDE de dénommer

- o sous réserve de l'accord de la famille, «rue Florence Artaud» la voie desservant la partie Nord de la ZAC depuis la route de Bourgneuf,
- o «rue Jean-Baptiste Charcot» la voie desservant la partie Est des tranches 3 et 4,

6.- AFFAIRES DIVERSES

6.1.- Remplacement d'une conseillère municipale au sein de trois commissions

Suite à la démission de Madame Anne-Cécile WOITIEZ/GUYOT, conseillère municipale, il convient de la remplacer au sein des trois commissions suivantes :

- Commission de marché de plein air
- Commission culture, animations
- Commission vie scolaire, enfance

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote afin d'assurer son remplacement.

1°) Commission de marché de plein air

Est candidate : Sophie LORMAN

2°) Commission culture, animations :

Est candidate : Catherine LEROY

3°) Commission vie scolaire, enfance

Est candidate : Valérie BRIAND-KROGER

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- o DESIGNE madame Sophie LORMAN comme membre de la commission de marché de plein air
- o DESIGNE madame Catherine LEROY comme membre de la commission culture, animations
- o DESIGNE madame Valérie BRIAND-KROGER comme membre de la commission vie scolaire, enfance

7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

7.1.- Communauté de Communes de Pornic – rapport annuel 2015 – élimination des déchets

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'une présentation devant le conseil municipal

7.2.- Communauté de Communes de Pornic – rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public – assainissement collectif

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'une présentation devant le conseil municipal

7.3.- Communauté de Communes de Pornic – rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public – assainissement non collectif

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote mais simplement d'une présentation devant le conseil municipal

6.- D.I.A.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Dressé à la Bernerie-en-Rochelle le 24 Octobre 2016

Le Maire,




Thierry DUPOUÉ

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 27 Octobre 2016

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ




